
CHAPITRE 6

LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES ULTRAMARINS

FICHE 1

**Les avancées de la connectivité
mobile des territoires ultramarins
en 2025**

FICHE 2

**Les avancées de la connectivité
fixe des territoires ultramarins en
2025**

FICHE 3

**Les attributions des fréquences
dans les territoires ultramarins**

Les avancées de la connectivité mobile des territoires ultramarins en 2025

Bien que les territoires d'Outre-mer partagent certaines problématiques avec l'Hexagone, ils présentent des spécificités marquées. Afin d'en tenir compte, l'Arcep échange régulièrement avec les acteurs ultramarins et réalise un suivi notamment du déploiement, de la couverture et de la qualité de service. En 2025, la présidente Laure de La Raudière s'est ainsi rendue en Guyane et aux Antilles françaises pour mener des échanges approfondis et des visites de terrain avec les opérateurs et les acteurs institutionnels, au plus près des réalités locales (voir la fiche « L'Arcep sur le terrain », p. 6).

Sur son site « Mon réseau mobile »⁽¹⁾, l'Arcep publie une série d'informations concernant les réseaux mobiles des territoires ultramarins.

- Des cartes de couverture : réalisées par chacun des opérateurs à partir de simulations numériques et soumises à des vérifications de l'Arcep, elles fournissent une information sur la disponibilité des services mobiles. Depuis septembre 2025, de nouvelles cartes de l'internet mobile 4G à plusieurs niveaux sont disponibles sur « Mon réseau mobile ».
- Des données et des cartes montrant les résultats de mesures ponctuelles de la qualité des services mobiles. Ces mesures sont réalisées par un prestataire selon un cahier des charges précis établi par l'Autorité. Les derniers résultats des mesures de la qualité de service ont été publiés en septembre 2025 pour la zone Antilles-Guyane et en octobre 2025 pour la zone océan Indien (La Réunion).

Ces éléments permettent aux utilisateurs de comparer les performances des opérateurs, et aux élus d'établir un diagnostic sur l'état de la connectivité mobile de leur territoire. L'ensemble de ces données est disponible en open data⁽²⁾.

Concernant le niveau de mutualisation des infrastructures mobiles en Outre-mer, plus de détails sont disponibles dans la fiche 3 du chapitre 2, p. 31.

Couverture mobile : de nouvelles cartes internet mobile enrichies en Outre-mer

En juillet 2024, l'Arcep a publié une décision visant à enrichir les informations figurant sur les cartes de couverture « internet mobile » des opérateurs. À l'instar de ce qui existe pour les cartes « voix/SMS », l'Arcep introduit dans les cartes « internet mobile » quatre niveaux de couverture. Les cartes pour les territoires d'Outre-mer sont disponibles sur « Mon réseau mobile » depuis septembre 2025.

Ces cartes permettent d'apporter des informations plus représentatives des conditions de réception vécues par les utilisateurs en distinguant quatre niveaux, d'« absence de couverture » à « très bonne couverture ». Vous pourrez également retrouver la carte de la « très bonne couverture » selon le nombre d'opérateurs dans les cartes départementales clé en main⁽³⁾.

LA COUVERTURE 4G SELON LE NOMBRE D'OPÉRATEURS EN INTÉRIEUR EN MARTINIQUE

Au 31 décembre 2025.



Source : Arcep, IGN, 2025.

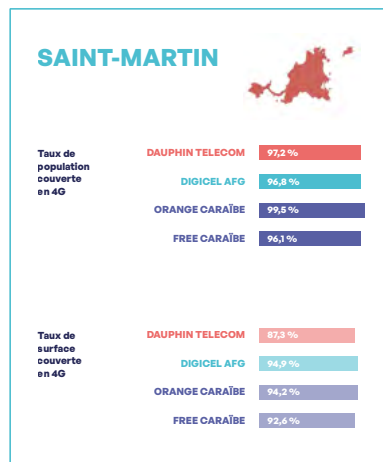
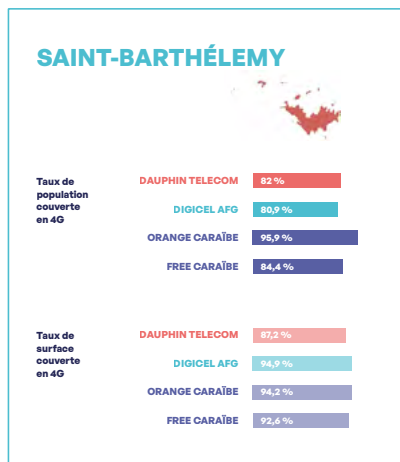
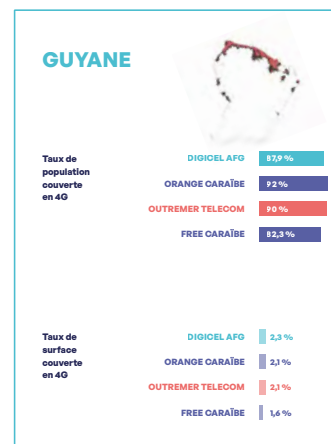
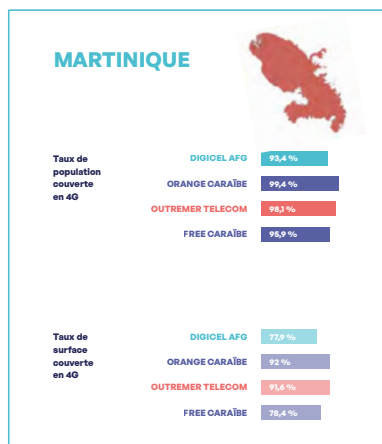
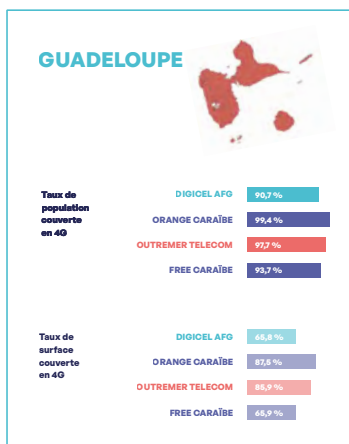
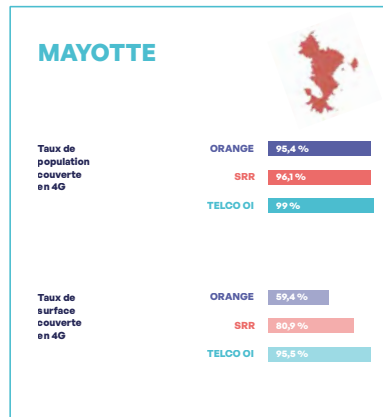
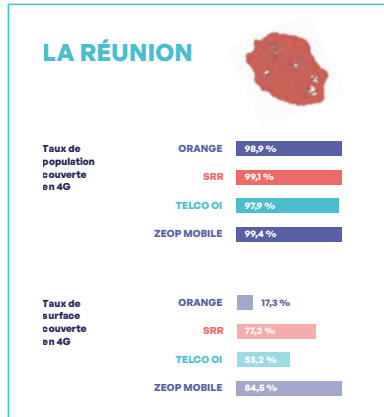
(1) <https://monreseau-mobile.arcep.fr/>

(2) <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/mon-reseau-mobile/>

(3) <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-cartes/la-couverture-mobile-par-departement.html>

LA COUVERTURE 4G PAR OPÉRATEUR ET PAR TERRITOIRE D'OUTRE-MER

À fin décembre 2025.



Couvert en 4G par au moins un opérateur

Source: Arcep, à partir des données des opérateurs.

➔ Voir également les données mobiles présentées fiche 1 du chapitre 2, p. 22.

Les campagnes de mesures de la qualité de service en Outre-mer

Plus de 560 000 mesures ont été réalisées entre janvier et juillet 2025 sur les territoires de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et La Réunion. En raison du passage du cyclone Chido, aucune mesure n'a été effectuée sur le territoire de Mayotte en 2025.

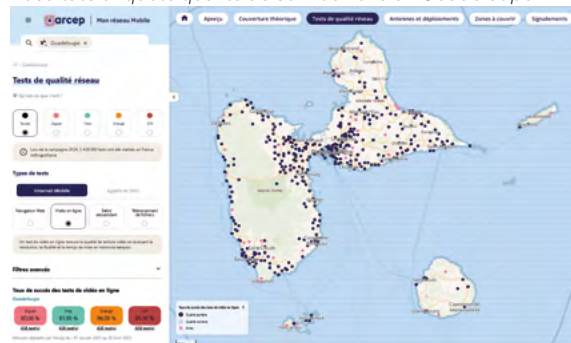
Les mesures ont porté sur les services mobiles les plus utilisés – navigation web, visionnage de vidéos, téléchargement, appels vocaux et réception de SMS – afin d'évaluer la performance des réseaux de l'ensemble des opérateurs ultramarins, de manière comparable, et dans des conditions d'usages diversifiés.

Deux nouveautés en 2025 : les réseaux 5G en Guyane, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy ont été mesurés, ainsi que la qualité vocale des appels *via* une application de messagerie instantanée (OTT).

Les résultats pour chaque territoire sont consultables sur le site web de l'Arcep, pour la zone Antilles-Guyane (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Barthélemy et Saint-Martin)⁴ et la zone océan Indien (La Réunion)⁵.

ILLUSTRATION DU SITE « MON RÉSEAU MOBILE », ONGLET « QUALITÉ DE SERVICE »

Résultats enquête qualité de service 2025 en Guadeloupe



Suivez les déploiements de la 5G dans les territoires ultramarins grâce aux cartes territoriales clé en main et à « Mon réseau mobile »

Depuis septembre 2025, les outils de suivi de la connectivité mobile en Outre-mer ont évolué ! Les cartes territoriales clé en main⁶ se sont enrichies d'éléments de suivi des déploiements 5G, au travers de graphiques et de cartes, à la maille de chaque territoire.

En complément, l'outil « Mon réseau mobile » offre une cartographie interactive des sites mobiles 5G ouverts commercialement, permettant une consultation fine et localisée des déploiements sur le territoire.

LA CARTOGRAPHIE DES SITES 5G OUVERTS COMMERCIALEMENT À LA RÉUNION

31 décembre 2025



Source : Arcep, IGN, 2025.

(4) <https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiques/detail/n/qualite-de-service-mobile-antilles-guyane-110925.html>

(5) <https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiques/detail/n/qualite-de-service-mobile-la-reunion-2025-161025.html>

(6) Les cartes territoriales (mise à jour chaque semestre) : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-cartes/la-couverture-mobile-par-departement.html>

Les avancées de la connectivité fixe des territoires ultramarins en 2025

Le déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dans les territoires ultramarins représente une attente forte des habitants. Il répond à un enjeu de continuité territoriale numérique et contribue à la cohésion économique et sociale.

En 2025, la progression de la connectivité fixe dans les Outre-mer s'est poursuivie avec le déploiement de près de 75 000 locaux raccordables en fibre optique. Le taux de couverture FttH atteint ainsi près de 85 % à la fin de l'année 2025, soit une progression de 6 points en un an.

Les territoires ultramarins bénéficient, comme l'ensemble du territoire national, du Plan France Très Haut Débit. Leur situation en matière de connectivité fixe est contrastée d'un territoire à l'autre, étant donné les spécificités et problématiques propres à chacun d'entre eux. Dans tous les territoires ultramarins, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon, des projets de déploiement réseau FttH privés et/ou publics sont aujourd'hui lancés, avec une accélération des déploiements des RIP au cours des derniers trimestres.

Panorama de la connectivité fixe en Outre-mer au 31 décembre 2025

Chaque trimestre, l'Autorité publie dans un observatoire les données des déploiements FttH sur l'ensemble du territoire national. Les données locales sont disponibles en open data¹. L'onglet « Déploiements fibre » (anciennement cartefibre.arcep.fr) du site « Ma connexion internet² », mis à jour à cette occasion, permet de visualiser, de manière cartographique, l'avancée des déploiements FttH au niveau du quartier, de la commune et du département. Il indique à chaque échelon de collectivité le taux moyen de locaux raccordables et inclut une cartographie des déploiements prévisionnels.

Par ailleurs, l'Arcep met à disposition des infographies régionales et départementales³ à l'aide des données de

« Ma connexion internet ». Elles permettent de s'informer de la couverture en internet fixe en très haut débit (plus de 30 Mbit/s), ainsi que des technologies disponibles.

« Ma connexion internet » : un outil pour connaître les opérateurs, débits et services disponibles à son adresse et les déploiements fibre

CARTE DES DÉBITS MAXIMUM (TECHNOLOGIES FILAIRES)



Source : Ma connexion internet (onglet « Débits à l'adresse », carte du Lamentin, Martinique), 31 décembre 2025.

CARTE DES DÉPLOIEMENTS FIBRE



Source : Ma connexion internet (onglet « Déploiement fibre », carte du Lamentin, Martinique), 31 décembre 2025.

➔ Pour plus d'information sur « Ma connexion internet », voir [Chapitre 1, Fiche 1: Les outils pour estimer la connectivité.](#)

(1) <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/le-marche-du-haut-et-tres-haut-debit-fixe-deploiements/>

(2) maconnexioninternet.arcep.fr

(3) <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-cartes/visualisations-ma-connexion-internet.html>

ÉTAT DES LIEUX DE LA CONNECTIVITÉ FIXE EN OUTRE-MER

Au 31 décembre 2025.

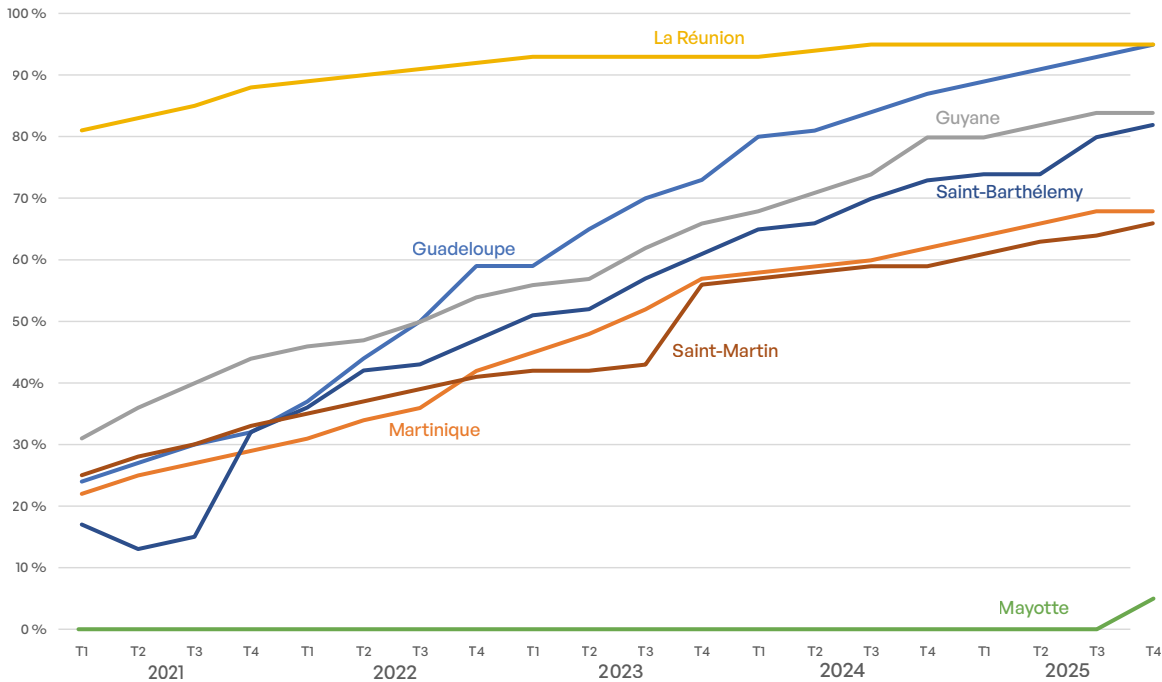
Territoire	Meilleure estimation du nombre de locaux (source opérateurs)	Lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné
		Locaux raccordables
DROM-COM	1 277 000	1 062 000
Guadeloupe	298 000	284 000
Martinique	250 000	171 000
Guyane	114 000	96 000
Saint-Barthélemy	7 600	6 200
Saint-Martin	25 000	16 000
Saint-Pierre-et-Miquelon	3 000	0
La Réunion*	505 000	484 000
Mayotte	74 000	4 000
France entière (toutes zones)	45,02 millions	42,44 millions

(*) Des doubles déploiements peuvent avoir lieu et complexifier les comptages sur ce territoire.

Source : réalisation Arcep à partir des données opérateurs.

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES LOCAUX RACCORDABLES À LA FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'ABONNÉ ENTRE DÉBUT 2021 ET FIN DÉCEMBRE 2025

Part des locaux raccordables.



Source : réalisation Arcep à partir des données opérateurs

Les attributions des fréquences dans les territoires ultramarins

L'Arcep a conduit entre 2022 et 2025 l'attribution de nouvelles fréquences dans les bandes 700 MHz et 3,4 - 3,8 GHz (dites « bandes 5G ») en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, à Mayotte et à La Réunion. L'Arcep a également conduit en 2024 et en 2025 sur ces mêmes territoires la réattribution de fréquences dont les autorisations arrivaient à expiration au 30 avril 2025 dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2,1 GHz.

Les autorisations ont été assorties d'obligations d'aménagement numérique des territoires pour les opérateurs, notamment :

- ▶ une obligation de **fournir des services voix/SMS en « bonne couverture »**⁽¹⁾ à **95 % de la population** de chacun des territoires de Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte et La Réunion en 2030, puis à **99 %** de celle-ci en 2035 ;
- ▶ une obligation de **fournir des services voix/SMS en « bonne couverture »** à **80 % de la population** de la Guyane en 2030, puis à **85 %** de celle-ci en 2035 ;
- ▶ une obligation de **couverture mobile à l'intérieur des véhicules sur les axes routiers principaux** d'ici le 1^{er} mai 2028 à La Réunion, à Mayotte, en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin ;
- ▶ une obligation de **couvrir une liste de zones pré-identifiées**, établie en lien avec les collectivités. En fonction des zones pré-identifiées sur chacun des territoires, la couverture sera soit entièrement à la charge des opérateurs, soit, pour certaines zones faisant l'objet de contraintes spécifiques, conditionnée à la mise à disposition d'infrastructures et à la délivrance des autorisations administratives. Les titulaires d'autorisations sont par ailleurs tenus de mettre en œuvre *a minima* un partage des infrastructures physiques dans le cadre de la couverture de ces zones.

Les autorisations prévoient également d'autres obligations pour les opérateurs :

- ▶ la fourniture d'une **offre d'accès fixe à internet** à partir de leur réseau mobile ;
- ▶ l'activation des **services de voix/SMS sur wifi**, visant à améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments ;
- ▶ le renforcement de la transparence des opérateurs sur leurs **pannes** et sur leurs **déploiements prévisionnels**.

À l'issue de ces procédures d'attribution, des fréquences restent disponibles – ou le seront prochainement – à Mayotte et en Guyane. Sur le territoire de Mayotte, des fréquences pour l'exploitation des réseaux mobiles ouverts au public sont ou seront prochainement disponibles en bandes 2,6 GHz et 3,4 - 3,8 GHz. Des fréquences pourraient également être disponibles à court ou moyen terme à Mayotte dans la bande 700 MHz. Sur le territoire de Guyane, des fréquences seront prochainement disponibles en bande 3,4 - 3,8 GHz.

L'Arcep a ainsi mené une consultation publique du 10 juillet au 26 septembre 2025, visant à éclairer son action dans la perspective des futures attributions de ressources spectrales en bandes 2,6 GHz et 3,4 - 3,8 GHz, et le cas échéant en bande 700 MHz à Mayotte et en bande 3,4 - 3,8 GHz en Guyane⁽²⁾.

(1) La « bonne couverture » : les communications devraient être possibles à l'extérieur dans la plupart des cas, et dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments.

(2) Lien vers la consultation publique : <https://www.arcep.fr/actualites/les-consultations-publiques/p/gp/detail/attribution-frequences-mayotte-guyane-100725.html>

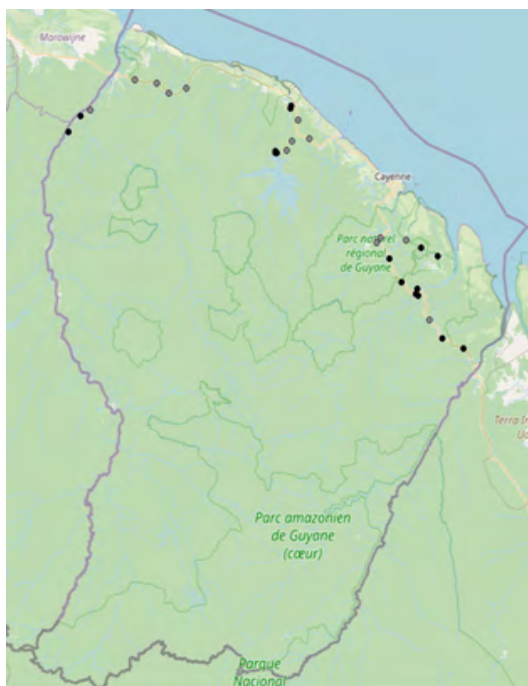
AXES ROUTIERS ET ZONES À COUVRIR PAR TERRITOIRE

- Zones à couvrir
- Zones à couvrir sous réserve de mise à disposition d'infrastructures
- Axes à couvrir

GADELOUPE



GUYANE



MARTINIQUE



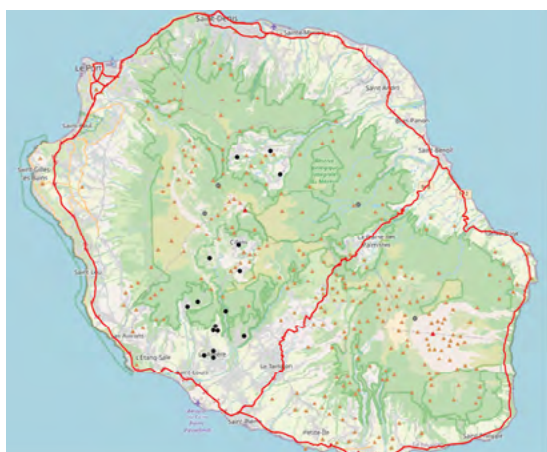
SAINT-MARTIN



SAINT-BARTHÉLEMY



LA RÉUNION



MAYOTTE



DES ATTRIBUTIONS TEMPORAIRES À MAYOTTE À LA SUITE DU PASSAGE DU CYCLONE CHIDO

Le passage du cyclone Chido en décembre 2024 sur l'archipel de Mayotte a causé des dégâts humains et matériels extrêmement importants, et les infrastructures des réseaux fixes et mobiles n'ont pas été épargnées. Dans la perspective du rétablissement rapide de l'accès aux services de télécommunications et à internet sur l'ensemble du territoire, l'Arcep a organisé une première consultation publique* sur des « attributions temporaires de fréquences pour le rétablissement et le renforcement capacitaire des réseaux mobiles ouverts au public à Mayotte », du 20 décembre 2024 au 9 janvier 2025.

À l'issue de celle-ci, l'Arcep a délivré des autorisations d'utilisation de fréquences temporaires dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz**. L'Arcep a également lancé une seconde consultation publique du 6 mars 2025 au 7 avril 2025*** afin de réinterroger les acteurs concernés sur les besoins en fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz, dans la perspective d'attributions pour une durée plus longue, pouvant aller jusqu'à 15 ans. L'Arcep a ainsi attribué le 17 avril 2025 des autorisations d'utilisation de fréquences à Mayotte aux sociétés Orange, SRR et Telco OI, dans la bande 3,4 - 3,8 GHz pour une durée de 15 ans.

Ces autorisations avaient notamment vocation à pallier les risques de saturation des réseaux mobiles durant la période de rétablissement des infrastructures, en particulier dans le cas où ceux-ci seraient utilisés pour fournir des services d'accès fixes comme solution d'attente au déploiement de réseaux filaires à très haut débit.

(*) <https://www.arcep.fr/actualites/les-consultations-publiques/pg/detail/consultation-frequence-mayotte-dec2024.html>

(**) <https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiques/detail/n/frequence-oultre-mer-060225.html>

(***) <https://www.arcep.fr/actualites/les-consultations-publiques/pg/detail/consultation-attribution-frequence-3-5-ghz-mayotte-060525.html>



— TÉMOIGNAGE

NORMANE OMARJEE

3^e vice-président de la Région Réunion, délégué au désenclavement aérien, maritime et numérique, et président de La Réunion Connectée

La Réunion, comme l'ensemble des territoires ultramarins, est confrontée à des contraintes structurelles que l'Hexagone ne connaît pas : insularité, éloignement, isolement géographique. Ces réalités se traduisent concrètement par des surcoûts élevés – approvisionnement, déploiement et maintien des infrastructures –, une concurrence insuffisante entre opérateurs et un marché local étroit. Autant de défis qui rendent le développement numérique plus complexe et plus coûteux, sans pour autant diminuer les besoins des habitants et des entreprises.

La Région Réunion affirme son rôle de hub numérique dans l'océan Indien – au carrefour de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe.

C'est dans ce contexte que la Région Réunion agit, avec la conviction que la connectivité est un levier de cohésion sociale, d'aménagement du territoire et de développement économique. Face aux enjeux d'inclusion numérique, d'attractivité et de compétitivité, la puissance publique doit assumer un rôle moteur : de l'aménagement local avec le RIP 2G aux infrastructures de collecte du RIP 1G, jusqu'aux connexions internationales portées par les projets de câbles sous-marins, la Région Réunion se mobilise sur l'ensemble de la chaîne de connectivité.

Le numérique n'est pas une fin en soi : il conditionne la transformation de tous les secteurs stratégiques du territoire – santé, éducation, tourisme, transition énergétique – et la capacité de La Réunion à créer de l'emploi et à attirer des investissements.

Ce câble, c'est la résilience de nos communications, la compétitivité de nos

entreprises, l'attractivité de notre territoire. C'est aussi la Région Réunion qui affirme son rôle de hub numérique dans l'océan Indien – au carrefour de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe. Un atout stratégique pour la France et pour l'Union européenne, que la Région Réunion a décidé de ne pas laisser passer.